



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°0004/AONO/CGG/CIPM/2020 DU 28 AVRIL 2020**

Pour la Construction d'un ponceau sur la rivière MBOL, LOT N°1 et MOMALAMBA, LOT N°2, ARRONDISSEMENT DE GARI-GOMBO, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.

1-OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

LE Maire de la Commune de GARI-GOMBO, Autorité Contractante, lance pour le compte de l'année en cours, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de Construction d'un ponceau sur la rivière MBOL, LOT N°1 et MOMALAMBA, LOT N°2, Arrondissement de Gari-Gombo, Département de la Boumba et Ngoko, Région de l'Est.

2-CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les prestations objet de la présente consultation relative aux travaux de Construction d'un ponceau sur la rivière MBOL, LOT N°1 et MOMALAMBA, LOT N°2, Commune de Gari-Gombo Département de la Boumba et Ngoko, Région de l'est, comprennent :

- L'installation de chantier, Nettoyage ;
- Ouvrage d'art ;
- Signalisation, Equipements de sécurité ;
- Divers.

3-COUT PREVISIONNEL ET CAUTION DE SOUMISSION:

N°	Montant prévisionnel (en FCFA)	Délais d'exécution	caution de soumission
Lot 1	15 000 000	TROIS (03) mois	Trois cent mille (300 000)
Lot 2	10 000 000	TROIS (03) mois	Deux cent mille (200 000)

4-PARTICIPATION

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais éligibles Et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO).

5- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le **BIP MINADER, Exercice budgétaire 2020, Imputation :**

6- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu à la Commune de Gari-Gombo, BP : 63 Yokadouma Tél : 696 25 92 46/ 678 24 74 84, dès publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de Gari-Gombo d'une somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) F.CFA** pour chaque lot. La copie du reçu de ce versement sera jointe au dossier de soumission.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, etc.).

7-CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Gari-Gombo, BP : 63 Yokadouma, Tél : 696 25 92 46/678 24 74 84 dès publication du présent avis.

8-REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels devront parvenir à la Commune de Gari-Gombo, BP :63 Yokadouma, Tél : 696 25 92 46/678 24 74 84, au plus tard le 28 MAI 2020 à 11 heures, heure locale sous enveloppe cachetée adressée au Maire de ladite Commune avec la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°004/AONO/CGG/CIPM/2020 DU 28 AVRIL 2020
POUR LA CONSTRUCTION D'UN PONCEAU SUR LA RIVIERE MBOL, LOT N°1 et MOMALAMBA, LOT N°2,
ARRONDISSEMENT DE GARI-GOMBO, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.**

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

9- RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

10-DELAIS D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution prévu est de trois (03) mois.

11- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des pièces administratives, des propositions techniques et financières, aura lieu le 28 Mai 2020 à 12 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

12. PRINCIPAUX CRITERES D'EVALUATION

12.1 Critères éliminatoires

Offres Administratives :

- Absence de la caution de soumission ;
- Non-conformité après 48 heures d'une pièce du dossier administratif ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

Offres Techniques :

- Note technique inférieure à 70 % des éléments positifs ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur du soumissionnaire attestant qu'il n'a pas abandonné au moins un marché au cours des trois (03) dernières années et n'est pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP.
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée

Offres financières :

- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre ;

12.2 Critères essentiels

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- Les références de l'entreprise oui/non ;
- Les moyens matériels permanents ou mobilisables oui/non ;
- La qualification du personnel du chantier oui/non ;
- Méthodologie d'intervention et d'exécution des travaux oui/non ;
- La surface financière oui/non ;
- Présentation générale de l'offre oui/non ;
- Visite des lieux oui/non ;
- CCTP paraphé à chaque page et signé à la dernière oui/non ;
- CCAP paraphé à chaque page et signé et daté à la dernière oui/non.

Seuls les soumissionnaires ayant obtenus au moins 70% des OUI seront éligibles à l'analyse financière ;

13. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire qui, ayant présenté une offre administrative conforme au Dossier d'Appel d'Offres, aura présenté une offre technique répondant positivement au moins à 70% des critères essentiels et une offre financière évaluée la moins disante sur la base du montant hors TVA.

14. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de Quatre vingt dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

15. ATTRIBUTION

A l'issue de l'évaluation financière, le marché sera attribué au soumissionnaire ayant l'offre financière évaluée la moins disante.

16. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Gari-Gombo.

Gari-Gombo, le 28 Avril 2020

**Le Maire,
(Maître d'Ouvrage)**

Ampliations :

- PREFET/BN (Pour infos)
- DD/MINMAP/BN (pour information) ;
- DD/MINDDEVEL/BN (-« -)
- ARMP pour publication ;
- Président/CIPM/CGG ;
- Affichage ;
- ARCHIVES. CHRONOS



*Simomori II de
Bingué Herard*